



Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

RÈGLEMENT 707-25

DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 5 800 000 \$ ET UNE DÉPENSE DE 5 800 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'UNE PARTIE DE L'AVENUE DU PALAIS, RUE ROY, AVENUE SAINTE-THÉRÈSE, RUE DU GRAND-MONT, AVENUE SAINT-LOUIS ET AVENUE BÉLAND

Adopté le : 14 avril 2025

Entrée en vigueur le : 21 mai 2025



Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BEAUCE-CENTRE
VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE

Extrait du procès-verbal

À la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, à l'hôtel de ville, au 843, avenue du Palais, à Saint-Joseph-de-Beauce, le quatorzième jour du mois d'avril, deux mille vingt-cinq, à vingt heures.

Sont présents :

Messieurs les conseillers : Jocelyn Gilbert, Samuel Doyon, Michel Doyon,
Éric Blanchette-Ouellet, Normand Boutin, Pierre-Olivier Boivin

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Serge Vachon.

Sont également présents :

Le directeur général, monsieur Simon Leclerc et madame Nancy Giguère, greffière.

Le règlement suivant a été adopté :

3.6 Adoption du règlement 707-25 décrétant un emprunt de 5 800 000 \$ et une dépense de 5 800 000 \$ pour les travaux de réfection des infrastructures d'une partie de l'avenue du Palais, rue Roy, avenue Sainte-Thérèse, rue du Grand-Mont, avenue Saint-Louis et avenue Béland

Résolution 2025-04-78

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 10 mars 2025 par monsieur le conseiller Normand Boutin ;

Attendu que le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 10 mars 2025 par monsieur le conseiller Normand Boutin ;

Attendu qu'aucun changement n'a été apporté depuis le dépôt du projet de règlement ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Boutin et il est résolu :

Que le règlement suivant soit adopté :

Article 1 :

Le conseil est autorisé à réaliser ou à faire réaliser des travaux pour la réfection d'aqueduc, d'égouts et de voirie pour les secteurs suivants :

- d'une partie de la rue Roy sur une longueur d'environ 115 mètres, soit entre l'avenue du Palais et l'avenue Sainte-Thérèse ;
- d'une partie de l'avenue Sainte-Thérèse sur une longueur d'environ 230 mètres, soit entre la rue Roy et la rue Grandmont ;
- d'une partie de la rue Grand-Mont sur une longueur d'environ 170 mètres, soit entre l'avenue Sainte-Thérèse et l'avenue Saint-Louis ;
- d'une partie de l'avenue Saint-Louis sur une longueur d'environ 530 mètres, soit entre l'avenue des Récollets et la côte Taschereau ;
- d'une partie de la rue Roy sur une longueur d'environ 150 mètres, soit entre l'avenue Béland et l'avenue Poulin ;
- d'une partie de l'avenue Béland sur une longueur d'environ 110 mètres, soit entre la rue Roy et la rue Verreault ;

Selon l'estimation sommaire préparée par Jean-Chrystophe Gilbert, ingénieur de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce et signée le 27 février 2025 tel qu'il appert à l'Annexe A, basée sur l'estimation en date du 4 mars 2025 et signée par Jean-Chrystophe Gilbert, ingénieur de la Ville, jointe au présent règlement comme Annexe B.

Ces estimations incluent les imprévus, les honoraires professionnels, les taxes nettes et les frais de financement tel qu'il appert de l'estimation sommaire préparée par Jean-Chrystophe Gilbert, ingénieur de la Ville en date du 27 février 2025. Les annexes A et B font partie intégrante du présent règlement.

Article 2 :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 5 800 000 \$ aux fins du présent règlement.

Article 3 :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 5 800 000 \$ sur une période de 25 ans.

Article 4A : Taxation selon la valeur

Pour pourvoir au remboursement d'une partie de l'emprunt des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, pour les travaux d'aqueduc et frais incidents et imprévus pour un montant de 985 000 \$ tel que décrit à l'annexe « A », il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'aqueduc, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 4B : Taxation selon la valeur

Pour pourvoir au remboursement d'une partie de l'emprunt des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, pour les travaux d'égout domestique et d'égout pluvial et frais incidents et imprévus pour un montant de 2 655 000 \$ tel que décrit à l'annexe « A », il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'égouts, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 4C : Taxation selon la valeur

Pour pouvoir au remboursement d'une partie des dépenses engagées relativement aux intérêts et aux remboursements en capital des échéances annuelles de l'emprunt, pour les travaux de voirie et frais incidents et imprévus pour un montant de 2 159 999.99 \$ tel que décrit à l'annexe « A », il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 5 :

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 6 :

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

Article 7 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Nancy Giguère
Greffière

Serge Vachon
Maire

Certificat du maire et de la greffière

Nous, soussignés, certifions que les étapes d'adoption du règlement ont été réalisées comme suit :

Avis de motion donné le : 10 mars 2025

Projet de règlement déposé le : 10 mars 2025

Adopté le : 14 avril 2025

Publié et entrée en vigueur le : 21 mai 2025 (Les Joselois)

Et nous avons signé à Saint-Joseph-de-Beauce, ce 2 juin 2025

Nancy Giguère
Greffière

Serge Vachon
Maire

ANNEXE A



Règlement d'emprunt 707-25

Travaux de réfection des infrastructures d'une partie de l'avenue du Palais, rue Roy, ave Ste-Thérèse, rue Grandmont, ave St-Louis, ave Béland

ANNEXE A

Travaux	Aqueduc	Égouts	Voirie	Total
DÉTAILS DES TRAVAUX				
Frais généraux/sols contaminés/complémentaires	135 788,25 \$	452 627,50 \$	316 839,25 \$	905 255,00 \$
Avenue du Palais (intersection à la rue Roy)	26 225,00 \$	750,00 \$	35 500,00 \$	62 475,00 \$
Rue Roy (entre l'ave du Palais et l'ave Ste-Thérèse)	46 700,00 \$	111 185,00 \$	96 482,00 \$	254 367,00 \$
Avenue Ste-Thérèse (entre la rue Roy et la rue Grandmont)	124 500,00 \$	312 600,00 \$	248 788,00 \$	685 888,00 \$
Rue Grandmont (entre l'ave Ste-Thérèse et l'ave St-Louis)	86 200,00 \$	300 100,00 \$	203 286,00 \$	589 586,00 \$
Avenue Saint-Louis (entre côte Taschereau et la rue des Récollets)	303 700,00 \$	812 900,00 \$	715 550,00 \$	1 832 150,00 \$
Rue Roy (entre l'ave Poulin et l'ave Béland)	68 600,00 \$	170 880,00 \$	140 743,00 \$	380 223,00 \$
Avenue Béland (entre la rue Verreault et la rue Roy)	59 425,00 \$	129 620,00 \$	108 451,00 \$	297 496,00 \$
Sous-total des travaux	851 138,25 \$	2 290 662,50 \$	1 865 639,25 \$	5 007 440,00 \$
DÉTAILS DES FRAIS INCIDENTS				
Imprévus (5%)	42 556,91 \$	114 533,13 \$	93 281,96 \$	250 372,00 \$
Honoraires professionnels (Surveillance; 2,5%)	22 342,38 \$	60 129,89 \$	48 973,03 \$	131 445,30 \$
Honoraires professionnels (Laboratoire; 0,5%)	4 468,48 \$	12 025,98 \$	9 794,61 \$	26 289,06 \$
Études environnementales et géotechnique	8 662,50 \$	28 875,00 \$	20 212,50 \$	57 750,00 \$
Conception (plans et devis) et prise de données	6 300,00 \$	21 000,00 \$	14 700,00 \$	42 000,00 \$
Publication dans les journaux et SEAO	300,00 \$	1 000,00 \$	700,00 \$	2 000,00 \$
Sous-total des frais incidents	84 630,27 \$	237 563,99 \$	187 662,10 \$	509 856,36 \$
Sous-total (travaux + frais incidents) excluant les taxes	935 768,52 \$	2 528 226,49 \$	2 053 301,35 \$	5 517 296,36 \$
Taxes nettes (4,9875%)	46 671,45 \$	126 095,30 \$	102 408,40 \$	275 175,16 \$
Sous-total avec taxes nettes	982 439,97 \$	2 654 321,79 \$	2 155 709,75 \$	5 792 471,52 \$
Proportion Aqueduc / Égouts / Voirie	15%	50%	35%	100%
Frais de financement	2 560,03 \$	678,21 \$	4 290,24 \$	7 528,48 \$
Sous-total avec financement	985 000,00 \$	2 655 000,00 \$	2 159 999,99 \$	5 800 000,00 \$
Grand total	5 800 000,00 \$			

JEAN-CHRISTOPHE GILBERT, ing.
#OIQ: 5071200
Date : 27 février 2025

ANNEXE B



Règlement d'emprunt 707-25

Travaux de réfection des infrastructures d'une partie de l'avenue du Palais, rue Roy, ave Ste-Thérèse, rue Grandmont, ave St-Louis, ave Béland

ANNEXE B

Article	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1.0	FRAIS GÉNÉRAUX				
1.1	Organisation de chantier	1	forfaitaire	400 000.00 \$	400 000.00 \$
1.2	Alimentation temporaire en eau (avec protection incendie)	1	forfaitaire	70 000.00 \$	70 000.00 \$
1.3	Circulation et signalisation	1	forfaitaire	35 000.00 \$	35 000.00 \$
				SOUS-TOTAL 1.0	505 000.00 \$
2.0	GESTION DES MATÉRIEAUX CONTAMINÉS				
2.1	Chargement et disposition du pavage existant contenant de l'amiante	6509	tonne	45.00 \$	292 905.00 \$
2.2	Chargement et disposition de remblais/sols contaminés (plage A-B)	40	tonne	45.00 \$	1 800.00 \$
2.3	Chargement et disposition de remblais/sols contaminés (plage B-C)	40	tonne	60.00 \$	2 400.00 \$
2.4	Chargement et disposition de remblais/sols contaminés (plage C-RESC)	200	tonne	85.00 \$	17 000.00 \$
				SOUS-TOTAL 2.0	314 105.00 \$
3.0	AVENUE DU PALAIS				
3.1	TERRASSEMENT				
3.1.1	Déblai de la chaussée existante et préparation de l'infra	1	forfaitaire	20 000.00 \$	20 000.00 \$
	Sous-total 3.1				20 000.00 \$
3.2	AQUEDUC				
3.2.1	Conduite principale 250 mm Ø	10.5	mètre	450.00 \$	4 725.00 \$
3.2.2	Vanne 250 mm Ø	3	unité	5 500.00 \$	16 500.00 \$
3.2.3	Raccordement à une conduite existante	2	unité	2 000.00 \$	4 000.00 \$
3.2.4	Conduites et autres éléments existants à retirer	1	forfaitaire	1 000.00 \$	1 000.00 \$
	Sous-total 3.2				26 225.00 \$
3.3	ÉGOUT PLUVIAL ET DRAINAGE				
3.3.1	Réparation du branchement du puisard existant (provisionnel)	1	unité	750.00 \$	750.00 \$
	Sous-total				750.00 \$
3.4	VOIRIE				
3.4.1	Trait de scie	18	mètre	10.00 \$	180.00 \$
3.4.2	Planage de raccordement	28	m2	40.00 \$	1 120.00 \$
3.4.3	Sous-fondation MG-112	50	m3	45.00 \$	2 250.00 \$
3.4.4	Fondation MG-20	19	m3	50.00 \$	950.00 \$
3.4.5	Enrobé bitumineux - Couche de base GB-20	24	tonne	250.00 \$	6 000.00 \$
3.4.6	Enrobé bitumineux - Couche de surface ESG-10	20	tonne	250.00 \$	5 000.00 \$
	Sous-total 3.3				15 500.00 \$
				SOUS-TOTAL 3.0	62 475.00 \$
4.0	RUE ROY (Chaînage 1+000) entre avenue du Palais et avenue Sainte-Thérèse				
4.1	TERRASSEMENT				
4.1.1	Déblai de la chaussée existante et préparation de l'infra	99	mètre rue	150.00 \$	14 850.00 \$
	Sous-total				14 850.00 \$
4.2	AQUEDUC				
4.2.1	Conduite principale 150 mm Ø	105	mètre	300.00 \$	31 500.00 \$
4.2.2	Vanne 150 mm Ø	1	unité	2 700.00 \$	2 700.00 \$
4.2.3	Branchement de service 19 mm Ø	5	unité	1 500.00 \$	7 500.00 \$
4.2.4	Conduites et autres éléments existants à retirer	1	forfaitaire	2 500.00 \$	2 500.00 \$
4.2.5	Nettoyage, désinfection et essai d'étanchéité	1	forfaitaire	2 500.00 \$	2 500.00 \$
	Sous-total				46 700.00 \$
4.3	ÉGOUT SANITAIRE				

Article	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
4.3.1	Conduite principale 200 mm Ø	82	mètre	300.00 \$	24 600.00 \$
4.3.2	Regard circulaire 900 mm Ø	1	unité	6 000.00 \$	6 000.00 \$
4.3.3	Branchement de service 125 mm Ø	5	unité	1 500.00 \$	7 500.00 \$
4.3.4	Raccordement à un regard existant (chainage)	1	unité	1 500.00 \$	1 500.00 \$
4.3.5	Conduites et regards existants à retirer	1	forfaitaire	2 000.00 \$	2 000.00 \$
4.3.6	Inspection télévisée des conduites et des regards	1	forfaitaire	1 500.00 \$	1 500.00 \$
4.3.7	Vérification de la déformation des conduites	1	forfaitaire	1 500.00 \$	1 500.00 \$
	Sous-total				44 600.00 \$
4.4	ÉGOUT PLUVIAL ET DRAINAGE				
4.4.1	Conduite principale 375 mm Ø	84	mètre	370.00 \$	31 080.00 \$
4.4.2	Regard circulaire 900 mm Ø	1	unité	5 500.00 \$	5 500.00 \$
4.4.3	Branchement de service 150 mm Ø	5	unité	1 500.00 \$	7 500.00 \$
4.4.4	Puisard 600 mm Ø	2	unité	4 500.00 \$	9 000.00 \$
4.4.5	Drain latéral d'infrastructure 150 mm Ø	191	mètre	55.00 \$	10 505.00 \$
4.4.6	Raccordement à une conduite existante (chainage)	1	unité	1 500.00 \$	1 500.00 \$
4.4.7	Inspection télévisée des conduites et des regards	1	forfaitaire	1 500.00 \$	1 500.00 \$
	Sous-total				66 585.00 \$
4.5	VOIRIE				
4.5.1	Sous-fondation MG-112	472	m3	45.00 \$	21 240.00 \$
4.5.2	Fondation MG-20	237	m3	50.00 \$	11 850.00 \$
4.5.3	Bordure de béton (moulée)	200	mètre	60.00 \$	12 000.00 \$
4.5.4	Enrobé bitumineux - Couche de base ESG-14	93	tonne	160.00 \$	14 880.00 \$
4.5.5	Enrobé bitumineux - Couche de surface ESG-10	64	tonne	160.00 \$	10 240.00 \$
4.5.6	Marquage, ligne d'arrêt, blanche	1	unité	500.00 \$	500.00 \$
	Sous-total				70 710.00 \$
4.6	REMISE EN ÉTAT DES LIEUX				
4.6.1	Engazonnement en plaque (P1)	248	m2	14.00 \$	3 472.00 \$
4.6.2	Entrée charretière en matériaux granulaires	90	m2	25.00 \$	2 250.00 \$
4.6.3	Entrée charretière en enrobé bitumineux EC-10	20	m2	85.00 \$	1 700.00 \$
4.6.4	Tout autre ouvrage à réparer, remplacer, repositionner	1	forfaitaire	3 500.00 \$	3 500.00 \$
	Sous-total				10 922.00 \$
				SOUS-TOTAL 4.0	254 367.00 \$
5.0	AVENUE SAINTE-THÉRÈSE (Chainage 2+000)				
5.1	TERRASSEMENT				
5.1.1	Déblai de la chaussée existante et préparation de l'infra	225	mètre rue	150.00 \$	33 750.00 \$
	Sous-total				33 750.00 \$
5.2	AQUEDUC				
5.2.1	Conduite principale 150 mm Ø	222	mètre	300.00 \$	66 600.00 \$
5.2.2	Vanne 150 mm Ø	2	unité	2 700.00 \$	5 400.00 \$
5.2.3	Poteau d'incendie	2	unité	12 000.00 \$	24 000.00 \$
5.2.4	Branchement de service 19 mm Ø	10	unité	1 500.00 \$	15 000.00 \$
5.2.5	Branchement de service 25 mm Ø	1	unité	2 000.00 \$	2 000.00 \$
5.2.6	Branchement de service 50 mm Ø	1	unité	2 000.00 \$	2 000.00 \$
5.2.7	Raccordement à une vanne existante (2+010G et 2+222G)	2	unité	1 500.00 \$	3 000.00 \$
5.2.8	Conduites et autres éléments existants à retirer	1	forfaitaire	2 500.00 \$	2 500.00 \$
5.2.9	Nettoyage, désinfection et essai d'étanchéité	1	forfaitaire	4 000.00 \$	4 000.00 \$
	Sous-total				124 500.00 \$
5.3	ÉGOUT SANITAIRE				
5.3.1	Conduite principale 200 mm Ø	203	mètre	300.00 \$	60 900.00 \$
5.3.2	Regard circulaire 900 mm Ø	4	unité	6 000.00 \$	24 000.00 \$
5.3.3	Branchement de service 125 mm Ø	10	unité	1 500.00 \$	15 000.00 \$
5.3.4	Branchement de service 150 mm Ø	1	unité	1 800.00 \$	1 800.00 \$
5.3.5	Raccordement à une conduite existante (chainage)	1	unité	1 500.00 \$	1 500.00 \$
5.3.6	Raccordement à un regard existant (chainage)	1	unité	1 500.00 \$	1 500.00 \$
5.3.7	Conduites et regards existants à retirer	1	forfaitaire	2 000.00 \$	2 000.00 \$
5.3.8	Inspection télévisée des conduites et des regards	1	forfaitaire	2 500.00 \$	2 500.00 \$
5.3.9	Vérification de la déformation des conduites	1	forfaitaire	2 500.00 \$	2 500.00 \$
	Sous-total				111 700.00 \$
5.4	ÉGOUT PLUVIAL ET DRAINAGE				
5.4.1	Conduite principale 300 mm Ø	15	mètre	325.00 \$	4 875.00 \$

Article	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
5.4.2	Conduite principale 375 mm Ø	82	mètre	370.00 \$	30 340.00 \$
5.4.3	Conduite principale 600 mm Ø	108	mètre	500.00 \$	54 000.00 \$
5.4.4	Conduite principale 900 mm Ø	6	mètre	700.00 \$	4 200.00 \$
5.4.5	Regard circulaire 900 mm Ø	3	unité	6 000.00 \$	18 000.00 \$
5.4.6	Regard circulaire 1200 mm Ø	1	unité	7 000.00 \$	7 000.00 \$
5.4.7	Regard circulaire 1500 mm Ø	1	unité	9 000.00 \$	9 000.00 \$
5.4.8	Branchement de service 150 mm Ø	11	unité	1 500.00 \$	16 500.00 \$
5.4.9	Puisard 600 mm Ø	6	unité	4 500.00 \$	27 000.00 \$
5.4.10	Drain latéral d'infrastructure 150 mm Ø	427	mètre	55.00 \$	23 485.00 \$
5.4.11	Raccordement à une conduite existante (chainage)	2	unité	1 500.00 \$	3 000.00 \$
5.4.12	Conduites et regards existants à retirer	1	forfaitaire	2 000.00 \$	2 000.00 \$
5.4.13	Inspection télévisée des conduites et des regards	1	forfaitaire	1 500.00 \$	1 500.00 \$
	Sous-total				200 900.00 \$
5.5	VOIRIE				
5.5.1	Sous-fondation MG-112	1104	m3	45.00 \$	49 680.00 \$
5.5.2	Fondation MG-20	553	m3	50.00 \$	27 650.00 \$
5.5.3	Bordure de béton (moulée)	432	mètre	60.00 \$	25 920.00 \$
5.5.4	Trait de scie	10	mètre	10.00 \$	100.00 \$
5.5.5	Planage de raccordement	16	m2	40.00 \$	640.00 \$
5.5.6	Enrobé bitumineux - Couche de base ESG-14	234	tonne	160.00 \$	37 440.00 \$
5.5.7	Enrobé bitumineux - Couche de surface ESG-10	159	tonne	160.00 \$	25 440.00 \$
5.5.8	Marquage, ligne d'arrêt, blanche	1	unité	500.00 \$	500.00 \$
	Sous-total				167 370.00 \$
5.6	REMISE EN ÉTAT DES LIEUX				
5.6.1	Engazonnement en plaque (P1)	577	m2	14.00 \$	8 078.00 \$
5.6.2	Entrée charretière en matériaux granulaires	35	m2	25.00 \$	875.00 \$
5.6.3	Entrée charretière en enrobé bitumineux EC-10	279	m2	85.00 \$	23 715.00 \$
5.6.4	Entrée charretière en pavé de béton	30	m2	250.00 \$	7 500.00 \$
5.6.5	Tout autre ouvrage à réparer, remplacer, repositionner	1	forfaitaire	3 500.00 \$	3 500.00 \$
5.6.6	Engazonnement en plaque (P2)	160	m2	25.00 \$	4 000.00 \$
	Sous-total				47 668.00 \$
				SOUS-TOTAL 5.0	685 888.00 \$
6.0	RUE GRANDMONT (Chainage 3+000)				
6.1	TERRASSEMENT				
6.1.1	Déblai de la chaussée existante et préparation de l'infra	157	mètre rue	150.00 \$	23 550.00 \$
6.1.2	Forage et dynamitage du roc en tranchée	135	mètre rue	150.00 \$	20 250.00 \$
	Sous-total				43 800.00 \$
6.2	AQUEDUC				
6.2.1	Conduite principale 150 mm Ø	155	mètre	300.00 \$	46 500.00 \$
6.2.2	Vanne 150 mm Ø	1	unité	2 700.00 \$	2 700.00 \$
6.2.3	Poteau d'incendie	1	unité	12 000.00 \$	12 000.00 \$
6.2.4	Branchement de service 19 mm Ø	11	unité	1 500.00 \$	16 500.00 \$
6.2.5	Branchement de service 25 mm Ø	1	unité	2 000.00 \$	2 000.00 \$
6.2.6	Raccordement à une conduite existante	1	unité	1 500.00 \$	1 500.00 \$
6.2.7	Conduites et autres éléments existants à retirer	1	forfaitaire	2 500.00 \$	2 500.00 \$
6.2.8	Nettoyage, désinfection et essai d'étanchéité	1	forfaitaire	2 500.00 \$	2 500.00 \$
	Sous-total				86 200.00 \$
6.3	ÉGOUT SANITAIRE				
6.3.1	Conduite principale 200 mm Ø	145	mètre	300.00 \$	43 500.00 \$
6.3.2	Regard circulaire 900 mm Ø	3	unité	6 000.00 \$	18 000.00 \$
6.3.3	Branchement de service 125 mm Ø	12	unité	1 500.00 \$	18 000.00 \$
6.3.4	Raccordement à une conduite existante (chainage)	1	unité	1 500.00 \$	1 500.00 \$
6.3.5	Conduites et regards existants à retirer	1	forfaitaire	1 000.00 \$	1 000.00 \$
6.3.6	Inspection télévisée des conduites et des regards	1	forfaitaire	2 000.00 \$	2 000.00 \$
6.3.7	Vérification de la déformation des conduites	1	forfaitaire	2 000.00 \$	2 000.00 \$
	Sous-total				86 000.00 \$
6.4	ÉGOUT PLUVIAL ET DRAINAGE				
6.4.1	Conduite principale 900 mm Ø	160	mètre	700.00 \$	112 000.00 \$
6.4.2	Regard circulaire 1500 mm Ø	4	unité	7 500.00 \$	30 000.00 \$
6.4.3	Branchement de service 150 mm Ø	12	unité	1 500.00 \$	18 000.00 \$
6.4.4	Puisard 600 mm Ø	7	unité	4 500.00 \$	31 500.00 \$

Article	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
6.4.5	Drain latéral d'infrastructure 150 mm Ø	320	mètre	55.00 \$	17 600.00 \$
6.4.6	Raccordement à une conduite existante (chainage)	1	unité	1 500.00 \$	1 500.00 \$
6.4.7	Conduites et regards existants à retirer	1	forfaitaire	2 000.00 \$	2 000.00 \$
6.4.8	Inspection télévisée des conduites et des regards	1	forfaitaire	1 500.00 \$	1 500.00 \$
	Sous-total				214 100.00 \$
6.5	VOIRIE				
6.5.1	Sous-fondation MG-112	834	m3	45.00 \$	37 530.00 \$
6.5.2	Fondation MG-20	418	m3	50.00 \$	20 900.00 \$
6.5.3	Bordure de béton (moulée)	320	mètre	60.00 \$	19 200.00 \$
6.5.4	Enrobé bitumineux - Couche de base ESG-14	170	tonne	160.00 \$	27 200.00 \$
6.5.5	Enrobé bitumineux - Couche de surface ESG-10	114	tonne	160.00 \$	18 240.00 \$
6.5.6	Marquage, ligne d'arrêt, blanche	2	unité	500.00 \$	1 000.00 \$
	Sous-total				124 070.00 \$
6.6	REMISE EN ÉTAT DES LIEUX				
6.6.1	Engazonnement en plaque (P1)	589	m2	14.00 \$	8 246.00 \$
6.6.2	Entrée charretière en matériaux granulaires	78	m2	25.00 \$	1 950.00 \$
6.6.3	Entrée charretière en enrobé bitumineux EC-10	132	m2	85.00 \$	11 220.00 \$
6.6.4	Entrée charretière en pavé de béton	36	m2	250.00 \$	9 000.00 \$
6.6.5	Tout autre ouvrage à réparer, remplacer, repositionner	1	forfaitaire	5 000.00 \$	5 000.00 \$
	Sous-total				35 416.00 \$
				SOUS-TOTAL 6.0	589 586.00 \$
7.0	AVENUE SAINT-LOUIS (Chainage 4+000) incluant les intersections des rues Carrier et Verreault				
7.1	TERRASSEMENT				
7.1.1	Déblai de la chaussée existante et préparation de l'infra	553	mètre rue	150.00 \$	82 950.00 \$
	Sous-total				82 950.00 \$
7.2	AQUEDUC				
7.2.1	Conduite principale 150 mm Ø	541	mètre	300.00 \$	162 300.00 \$
7.2.2	Vanne 150 mm Ø	7	unité	2 700.00 \$	18 900.00 \$
7.2.3	Poteau d'incendie	4	unité	12 000.00 \$	48 000.00 \$
7.2.4	Branchement de service 19 mm Ø	36	unité	1 500.00 \$	54 000.00 \$
7.2.5	Raccordement à une conduite existante	4	unité	1 500.00 \$	6 000.00 \$
7.2.6	Raccordement à une vanne existante	1	unité	1 500.00 \$	1 500.00 \$
7.2.7	Conduites et autres éléments existants à retirer	1	forfaitaire	5 000.00 \$	5 000.00 \$
7.2.8	Nettoyage, désinfection et essai d'étanchéité	1	forfaitaire	8 000.00 \$	8 000.00 \$
	Sous-total				303 700.00 \$
7.3	ÉGOUT SANITAIRE				
7.3.1	Conduite principale 200 mm Ø	536	mètre	300.00 \$	160 800.00 \$
7.3.2	Regard circulaire 900 mm Ø	10	unité	6 000.00 \$	60 000.00 \$
7.3.3	Branchement de service 125 mm Ø	36	unité	1 500.00 \$	54 000.00 \$
7.3.4	Raccordement à une conduite existante (chainage)	4	unité	1 500.00 \$	6 000.00 \$
7.3.5	Conduites et regards existants à retirer	1	forfaitaire	4 000.00 \$	4 000.00 \$
7.3.6	Inspection télévisée des conduites et des regards	1	forfaitaire	5 000.00 \$	5 000.00 \$
7.3.7	Vérification de la déformation des conduites	1	forfaitaire	5 000.00 \$	5 000.00 \$
	Sous-total				294 800.00 \$
7.4	ÉGOUT PLUVIAL ET DRAINAGE				
7.4.1	Conduite principale 300 mm Ø	130	mètre	325.00 \$	42 250.00 \$
7.4.2	Conduite principale 375 mm Ø	202	mètre	370.00 \$	74 740.00 \$
7.4.3	Conduite principale 600 mm Ø	32	mètre	500.00 \$	16 000.00 \$
7.4.4	Conduite principale 750 mm Ø	181	mètre	600.00 \$	108 600.00 \$
7.4.5	Regard circulaire 900 mm Ø	4	unité	6 000.00 \$	24 000.00 \$
7.4.6	Regard circulaire 1200 mm Ø	4	unité	7 000.00 \$	28 000.00 \$
7.4.7	Regard circulaire 1500 mm Ø	2	unité	9 000.00 \$	18 000.00 \$
7.4.8	Branchement de service 150 mm Ø	36	unité	1 500.00 \$	54 000.00 \$
7.4.9	Puisard 600 mm Ø	18	unité	4 500.00 \$	81 000.00 \$
7.4.10	Drain latéral d'infrastructure 150 mm Ø	982	mètre	55.00 \$	54 010.00 \$
7.4.11	Raccordement à une conduite existante (chainage)	6	unité	1 583.33 \$	9 500.00 \$
7.4.12	Conduites et regards existants à retirer	1	forfaitaire	5 000.00 \$	5 000.00 \$
7.4.13	Inspection télévisée des conduites et des regards	1	forfaitaire	3 000.00 \$	3 000.00 \$
	Sous-total				518 100.00 \$
7.5	VOIRIE				

Article	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
7.5.1	Sous-fondation MG-112	3566	m3	45.00 \$	160 470.00 \$
7.5.2	Fondation MG-20	1784	m3	50.00 \$	89 200.00 \$
7.5.3	Bordure de béton (moulée)	1056	mètre	60.00 \$	63 360.00 \$
7.5.4	Trait de scie		mètre		- \$
7.5.5	Planage de raccordement		m2		- \$
7.5.6	Enrobé bitumineux - Couche de base ESG-14	764	tonne	160.00 \$	122 240.00 \$
7.5.7	Enrobé bitumineux - Couche de surface ESG-10	510	tonne	160.00 \$	81 600.00 \$
7.5.8	Marquage, ligne de centre, jaune, simple continue	525	mètre	6.00 \$	3 150.00 \$
7.5.9	Marquage, ligne de rive, blanche, simple continue	1050	mètre	6.00 \$	6 300.00 \$
7.5.10	Marquage, ligne d'arrêt, blanche	9	unité	500.00 \$	4 500.00 \$
7.5.11	Marquage, symbole piéton	12	unité	300.00 \$	3 600.00 \$
7.5.12	Marquage, symbole vélo	12	unité	300.00 \$	3 600.00 \$
7.5.13	Marquage, symbole macle	12	unité	300.00 \$	3 600.00 \$
	Sous-total				541 620.00 \$
7.6	REMISE EN ÉTAT DES LIEUX				
7.6.1	Engazonnement en plaque (P1)	1975	m2	14.00 \$	27 650.00 \$
7.6.2	Entrée charretière en matériaux granulaires	204	m2	25.00 \$	5 100.00 \$
7.6.3	Entrée charretière en enrobé bitumineux EC-10	338	m2	85.00 \$	28 730.00 \$
7.6.4	Entrée charretière en pavé de béton	58	m2	250.00 \$	14 500.00 \$
7.6.5	Tout autre ouvrage à réparer, remplacer, repositionner	1	forfaitaire	15 000.00 \$	15 000.00 \$
	Sous-total				90 980.00 \$
				SOUS-TOTAL 7.0	1 832 150.00 \$
8.0	RUE ROY (Chaînage 7+000) entre l'avenue Béland et l'avenue Poulin				
8.1	TERRASSEMENT				
8.1.1	Déblai de la chaussée existante et préparation de l'infra	130	mètre rue	150.00 \$	19 500.00 \$
	Sous-total				19 500.00 \$
8.2	AQUEDUC				
8.2.1	Conduite principale 150 mm Ø	150	mètre	300.00 \$	45 000.00 \$
8.2.2	Vanne 150 mm Ø	3	unité	2 700.00 \$	8 100.00 \$
8.2.3	Branchement de service 19 mm Ø	6	unité	1 500.00 \$	9 000.00 \$
8.2.4	Raccordement à une conduite existante	1	unité	1 500.00 \$	1 500.00 \$
8.2.5	Raccordement à une vanne existante	1	unité	1 500.00 \$	1 500.00 \$
8.2.6	Conduites et autres éléments existants à retirer	1	forfaitaire	2 000.00 \$	2 000.00 \$
8.2.7	Nettoyage, désinfection et essai d'étanchéité	1	forfaitaire	1 500.00 \$	1 500.00 \$
	Sous-total				68 600.00 \$
8.3	ÉGOUT SANITAIRE				
8.3.1	Conduite principale 200 mm Ø	111	mètre	300.00 \$	33 300.00 \$
8.3.2	Regard circulaire 900 mm Ø	2	unité	6 000.00 \$	12 000.00 \$
8.3.3	Branchement de service 125 mm Ø	6	unité	1 500.00 \$	9 000.00 \$
8.3.4	Raccordement à un regard existant (chaînage)	1	unité	2 000.00 \$	2 000.00 \$
8.3.5	Conduites et regards existants à retirer	1	forfaitaire	2 000.00 \$	2 000.00 \$
8.3.6	Inspection télévisée des conduites et des regards	1	forfaitaire	2 000.00 \$	2 000.00 \$
8.3.7	Vérification de la déformation des conduites	1	forfaitaire	2 000.00 \$	2 000.00 \$
	Sous-total				62 300.00 \$
8.4	ÉGOUT PLUVIAL ET DRAINAGE				
8.4.1	Conduite principale 300 mm Ø	104	mètre	325.00 \$	33 800.00 \$
8.4.2	Conduite principale 375 mm Ø	10	mètre	375.00 \$	3 750.00 \$
8.4.3	Regard circulaire 900 mm Ø	3	unité	6 000.00 \$	18 000.00 \$
8.4.4	Branchement de service 150 mm Ø	6	unité	1 500.00 \$	9 000.00 \$
8.4.5	Puisard 600 mm Ø	6	unité	4 500.00 \$	27 000.00 \$
8.4.6	Drain latéral d'infrastructure 150 mm Ø	246	mètre	55.00 \$	13 530.00 \$
8.4.7	Conduites et regards existants à retirer	1	forfaitaire	2 000.00 \$	2 000.00 \$
8.4.8	Inspection télévisée des conduites et des regards	1	forfaitaire	1 500.00 \$	1 500.00 \$
	Sous-total				108 580.00 \$
8.5	VOIRIE				
8.5.1	Sous-fondation MG-112	661	m3	45.00 \$	29 745.00 \$
8.5.2	Fondation MG-20	331	m3	50.00 \$	16 550.00 \$
8.5.3	Bordure de béton (moulée)	270	mètre	60.00 \$	16 200.00 \$
8.5.4	Enrobé bitumineux - Couche de base ESG-14	136	tonne	160.00 \$	21 760.00 \$
8.5.5	Enrobé bitumineux - Couche de surface ESG-10	92	tonne	160.00 \$	14 720.00 \$
8.5.6	Marquage, ligne d'arrêt, blanche	4	unité	500.00 \$	2 000.00 \$

Article	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
	Sous-total				100 975.00 \$
8.6	REMISE EN ÉTAT DES LIEUX				
8.6.1	Engazonnement en plaque (P1)	472	m2	14.00 \$	6 608.00 \$
8.6.2	Entrée charretière en matériaux granulaires	88	m2	25.00 \$	2 200.00 \$
8.6.3	Entrée charretière en enrobé bitumineux EC-10	76	m2	85.00 \$	6 460.00 \$
8.6.4	Tout autre ouvrage à réparer, remplacer, repositionner	1	forfaitaire	5 000.00 \$	5 000.00 \$
	Sous-total				20 268.00 \$
				SOUS-TOTAL 8.0	380 223.00 \$
9.0	AVENUE BÉLAND (Chaînage 9+000)				
9.1	TERRASSEMENT				
9.1.1	Déblai de la chaussée existante et préparation de l'infra	103	mètre rue	150.00 \$	15 450.00 \$
	Sous-total				15 450.00 \$
9.2	AQUEDUC				
9.2.1	Conduite principale 200 mm Ø	101	mètre	425.00 \$	42 925.00 \$
9.2.2	Branchement de service 19 mm Ø	6	unité	1 500.00 \$	9 000.00 \$
9.2.3	Raccordement à une vanne existante	2	unité	2 000.00 \$	4 000.00 \$
9.2.4	Conduites et autres éléments existants à retirer	1	forfaitaire	2 000.00 \$	2 000.00 \$
9.2.5	Nettoyage, désinfection et essai d'étanchéité	1	forfaitaire	1 500.00 \$	1 500.00 \$
	Sous-total				59 425.00 \$
9.3	ÉGOUT SANITAIRE				
9.3.1	Conduite principale 200 mm Ø	100	mètre	300.00 \$	30 000.00 \$
9.3.2	Regard circulaire 900 mm Ø	1	unité	1 500.00 \$	1 500.00 \$
9.3.3	Branchement de service 125 mm Ø	6	unité	1 500.00 \$	9 000.00 \$
9.3.4	Raccordement à un regard existant (chainage)	2	unité	2 000.00 \$	4 000.00 \$
9.3.5	Conduites et regards existants à retirer	1	forfaitaire	2 000.00 \$	2 000.00 \$
9.3.6	Inspection télévisée des conduites et des regards	1	forfaitaire	2 000.00 \$	2 000.00 \$
9.3.7	Vérification de la déformation des conduites	1	forfaitaire	2 000.00 \$	2 000.00 \$
	Sous-total				50 500.00 \$
9.4	ÉGOUT PLUVIAL ET DRAINAGE				
9.4.1	Conduite principale 450 mm Ø	100	mètre	400.00 \$	40 000.00 \$
9.4.2	Branchement de service 150 mm Ø	6	unité	1 500.00 \$	9 000.00 \$
9.4.3	Puisard 600 mm Ø	4	unité	4 500.00 \$	18 000.00 \$
9.4.4	Drain latéral d'infrastructure 150 mm Ø	184	mètre	55.00 \$	10 120.00 \$
9.4.5	Conduites et regards existants à retirer	1	forfaitaire	500.00 \$	500.00 \$
9.4.6	Inspection télévisée des conduites et des regards	1	forfaitaire	1 500.00 \$	1 500.00 \$
	Sous-total				79 120.00 \$
9.5	VOIRIE				
9.5.1	Sous-fondation MG-112	477	m3	45.00 \$	21 465.00 \$
9.5.2	Fondation MG-20	239	m3	50.00 \$	11 950.00 \$
9.5.3	Bordure de béton (moulée)	215	mètre	60.00 \$	12 900.00 \$
9.5.4	Enrobé bitumineux - Couche de base ESG-14	123	tonne	160.00 \$	19 680.00 \$
9.5.5	Enrobé bitumineux - Couche de surface ESG-10	84	tonne	160.00 \$	13 440.00 \$
9.5.6	Marquage, ligne d'arrêt, blanche	2	unité	500.00 \$	1 000.00 \$
	Sous-total				80 435.00 \$
9.6	REMISE EN ÉTAT DES LIEUX				
9.6.1	Engazonnement en plaque (P1)	384	m2	14.00 \$	5 376.00 \$
9.6.2	Entrée charretière en matériaux granulaires	38	m2	25.00 \$	950.00 \$
9.6.3	Entrée charretière en enrobé bitumineux EC-10	44	m2	85.00 \$	3 740.00 \$
9.6.4	Tout autre ouvrage à réparer, remplacer, repositionner	1	forfaitaire	2 500.00 \$	2 500.00 \$
	Sous-total				12 566.00 \$
				SOUS-TOTAL 9.0	297 496.00 \$
10.0	ARTICLES PROVISIONNELS				
10.1	Bornes de terrain à replacer	20	unité	250.00 \$	5 000.00 \$
10.2	Raccordement d'un drain pluvial	15	unité	1 000.00 \$	15 000.00 \$
10.3	Haie de cèdre (1,20m de hauteur et moins)	50	mètre	175.00 \$	8 750.00 \$
10.4	Haie de cèdre (1,20m de hauteur et plus)	50	mètre	250.00 \$	12 500.00 \$

Article	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
10.5	Trottoir de béton	10	m. lin.	350.00 \$	3 500.00 \$
10.6	Bordure de béton (coulée)	20	mètre	150.00 \$	3 000.00 \$
10.7	Isolant rigide HI-40	50	m2	30.00 \$	1 500.00 \$
10.8	Isolant rigide HI-60	150	m2	35.00 \$	5 250.00 \$
10.9	Renforcement de l'infrastructure (membrane)	3600	m2	4.00 \$	14 400.00 \$
10.10	Assise complémentaire	200	mètre	40.00 \$	8 000.00 \$
10.11	Conduites à désaffecter avec du béton maigre, 600mm Ø et moins	5	mètre	100.00 \$	500.00 \$
10.12	Conduites à désaffecter avec du béton maigre, 750mm Ø et plus	5	mètre	250.00 \$	1 250.00 \$
10.13	Surexcavation de l'infrastructure - Matériaux d'emprunt MG-112	100	m3	45.00 \$	4 500.00 \$
10.14	Surexcavation de l'infrastructure - Matériaux d'emprunt classe B	100	m3	30.00 \$	3 000.00 \$
				SOUS-TOTAL 10.0	86 150.00 \$

Préparé par :



JEAN-CHRISTOPHE GILBERT, ing.

#OIQ: 5071200

Date : 04 mars 2025

SOUS-TOTAL #1	5 007 440.00 \$
Imprévus (5%)	250 372.00 \$
Honoraires professionnels (surveillance 2.5%)	131 445.300 \$
Honoraires professionnels (laboratoire 0,5%)	26 289.06 \$
Étude environnementale et géotechnique	57 750.00 \$
Conception (plans et devis) et prise de données	42 000.00 \$
Publication dans les journaux et SEAO	2 000.00 \$
SOUS-TOTAL #2	5 517 296.36 \$
Taxes nettes (4,9875%)	275 175.16 \$
TOTAL	5 792 471.52 \$